

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION DU PLU DE PONT-A-MARCQ

L'enquête publique se déroulera en mairie de Pont-à-Marcq et au siège de Pévèle Carembault à Pont-à-Marcq (siège de l'enquête) pour une durée consécutive de 33 jours :

17 novembre 2025 au 19 décembre 2025

M. HUYGHE Jean-Bernard a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, tenu à sa disposition au siège de Pévèle Carembault (47 Avenue du Général de Gaulle) aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Ainsi qu'en Mairie de Pont-à-Marcq (Place du Bicentenaire) aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que le mardi et jeudi de 8h30 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet pevelecarembault.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu au siège de Pévèle Carembault et en Mairie de Pont-à-Marcq.

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouverts aux jours et heures d'ouvertures de Pévèle Carembault et de la Mairie de Pont-à-Marcq.
- en les adressant au commissaire enquêteur à Pévèle Carembault (47 avenue du Général De Gaulle – 59710 Pont à Marcq) ou par courrier électronique à l'adresse : enquetepubliquepontamarcq@pevelecarembault.fr uniquement pendant la durée de l'enquête publique.

Les courriers et courriels adressés au commissaire-enquêteur seront enregistrés et annexés au registre papier du siège de l'enquête.

Le public devra préciser s'il consent à ce que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Pévèle Carembault dès publication de la décision.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences comme suit :

- Le 17/11/2025 de 09h00 à 12h00 ;
- Le 28/11/2025 de 09h00 à 12h00 ;
- Le 10/12/2025 de 14h00 à 17h00 ;
- Le 19/12/2025 de 14h00 à 17h00.

Lors de la clôture de l'enquête (le 19/12/2025 à 17h00) les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel transmettra dans les 8j à M. le Président de Pévèle Carembault un procès-verbal de synthèse des contributions écrites ou orales auquel l'intercommunalité pourra répondre sous 15j. De même, dans un délai de 30j à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à ce même Président le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mise sur le site internet de Pévèle Carembault : <https://www.pevelecarembault.fr> pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des contributions sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à BOHIN Antoine, chargé de mission PLUi, via l'adresse : plui@pevelecarembault.fr